

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

# CAPITAL LONG TERME

Part C : FR0013197472

## OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

**Objectif de gestion :** Cet OPCVM est un Fonds Commun de Placement. Il a pour objectif de gestion d'obtenir, sur la durée de placement recommandée de cinq (5) ans minimum, une performance nette de frais de gestion supérieure à l'indicateur de référence (composé de 50% MSCI WORLD NR EUR dividendes réinvestis et de 50% Bloomberg Barclays Series-E EURO GVT 3-5YR coupons réinvestis) par la mise en œuvre d'une gestion discrétionnaire (le « **Fonds** » ou l' « **OPCVM** » ou le « **FCP** »). Le profil de risque du portefeuille est flexible et varie de façon significative autour de l'allocation cible 50% actions / 50% taux en fonction des anticipations du gérant.

**Politique d'investissement :** Afin d'atteindre l'objectif de gestion, l'exposition de l'OPCVM aux différentes classes d'actifs respecte la répartition suivante :

- 0% à 100% de l'actif en titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en euro ou en devises émis par des émetteurs souverains, publics ou privés domiciliés dans l'Union Européenne, aux Etats-Unis ou en Suisse, de toute duration et sans limite de notation (Investment Grade ou titres spéculatifs/high yield). La répartition dette privée/ dette publique n'est pas limitée et peut évoluer dans le temps. L'OPCVM respecte toutefois les contraintes de notations suivantes :
  - De 0 à 20% de l'actif en titres de créances non notés
  - De 0 à 60% de l'actif en titres de créances notés High Yield.

La sélection des titres ne s'appuie ni mécaniquement ni exclusivement sur les notations émises par les agences de notations.

- De 0 à 80% de l'actif en actions de toutes capitalisations ayant leur siège social dans l'Union Européenne, aux Etats-Unis ou en Suisse.
- Tout autre type d'exposition en actions ou titres de créances sur d'autres zones géographiques (dont les pays émergents) se fera à travers des OPC éligibles dans la limite globale de 10% de l'actif net relevant de la Directive 2009/65/CE et/ou de FIA respectant les quatre (4) critères de l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le FCP pourra intervenir, à des fins d'exposition et/ou de couverture, sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés ou organisés français ou étrangers (le niveau de levier maximal est limité à 2).

L'OPCVM pourra être exposé au risque de change jusqu'à 50% de l'actif. Les principales devises concernées sont le dollar USD, la livre sterling (GBP) et le franc suisse (CHF).

L'exposition cumulée, tout instrument confondu, aux actions et aux titres de créances spéculatifs à l'achat (High Yield) ou non notés ne pourra excéder 80% de l'actif.

La mise en œuvre de la stratégie d'investissement s'articule principalement autour de trois (3) étapes.

1. Une première étude permet de quantifier les régimes de marché (hausssier ou baissier) sur les grandes classes d'actifs suivies (actions, obligations,) et de définir d'éventuelles phases d'excès.
2. En fonction de ces conclusions et des anticipations du gestionnaire, les expositions sont déterminées ainsi :
  - Poche « actions » : les actions sont sélectionnées en combinant trois (3) critères : le momentum sur le cours du titre, la qualité des équilibres financiers et d'exploitation et une valorisation comparative attractive.
  - Poche « diversification » : les thématiques sont déterminées de manière discrétionnaire en fonction de leur régime de marché, et de critères momentum.
  - Poche « taux » : les investissements du portefeuille seront répartis sur différentes maturités.
3. Construction du portefeuille et suivi des risques.

**Affectation du résultat :** capitalisation des sommes distribuables.

**Durée minimum de placement recommandée :** cinq (5) ans. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date.

**Conditions de souscription et de rachat :** les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour de calcul de la valeur liquidative (« VL ») jusqu'à 11 heures et sont exécutées sur la base de la VL de ce même jour calculé en J+1 et dénouée en J+2. La VL est calculée chaque jour ouvré sur les cours de clôture de bourse du jour, à l'exception des jours fériés en France, même si la ou les Bourses de référence sont ouvertes, et des jours de fermeture de Bourse.

## PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

### Signification de cet indicateur

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du Fonds et le risque auquel votre capital est exposé. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque demeure inchangée, le classement de l'OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

### Pourquoi l'OPCVM est-il dans cette catégorie ?

L'OPCVM n'est pas garanti en capital. Il est exposé aux marchés financiers français et étrangers actions, obligations et autres titres de créances, soumis à des variations à la hausse comme à la baisse pouvant engendrer des gains ou des pertes.

### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

**Risque de crédit :** il représente le risque éventuel de dégradation de la signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance qui induira une baisse du cours du titre et donc de la VL de l'OPCVM. Par ailleurs, ce FCP doit être considéré comme en partie spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante. Ainsi, l'utilisation de titres « haut rendement » pourra entraîner un risque de baisse de la VL plus important.

**Risque de liquidité :** il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur les marchés, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs.

**L'impact des techniques telles que des produits dérivés** est le risque d'amplification des pertes du fait du recours à ce type d'instrument financier.

Les autres risques sont mentionnés dans le prospectus. La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact significatif sur la VL de votre OPCVM.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	4% max
FRAIS DE SORTIE	Néant
<i>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.</i>	
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS	1,88% TTC (*)
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	0% prélevé au titre du dernier exercice. 10 % TTC de la performance au-delà de l'indicateur de référence avec mécanisme de « High water mark »

**(\*)**L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice clos au 31/12/2021. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 10 et suivantes du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet [www.wisem.fr](http://www.wisem.fr)

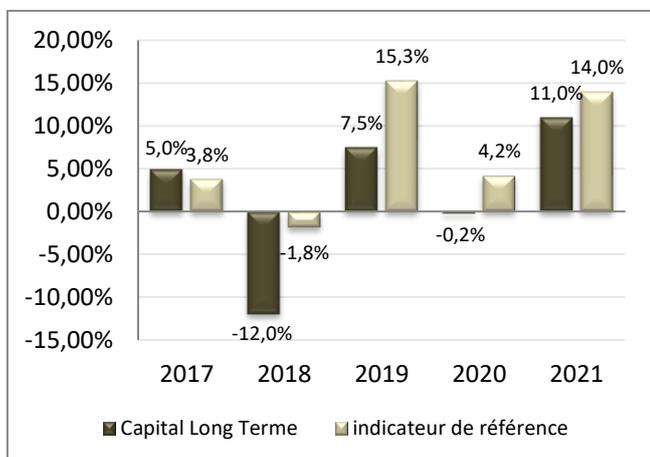
## PERFORMANCES PASSES

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances présentées sont nettes de frais. Les frais d'entrée ne sont pas inclus dans les performances.

L'OPCVM a été créé le 19/09/2016.

Les performances passées sont calculées en Euro et sont exprimées en pourcentage de la VL de l'OPCVM à chaque fin d'année.



## INFORMATIONS PRATIQUES

**Nom du dépositaire :** Crédit Industriel et Commercial (CIC)

**Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM :** Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et semestriels sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une (1) semaine sur simple demande par mail à [info@wisem.fr](mailto:info@wisem.fr) ou par courrier auprès de : WISEAM / 13, rue Alphonse de Neuville, 75017 Paris / Tél. : +33-1 80 98 00 50. Ces documents sont également disponibles sur le site : <http://www.wisem.fr>

**Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la VL :** D'autres informations pratiques sont disponibles dans le prospectus de l'OPCVM. La VL est disponible auprès de la société de gestion ou sur le site sur le site : <http://www.wisem.fr>.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet : [www.wisem.fr](http://www.wisem.fr). Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés et les organes responsables de leur attribution. Ces documents peuvent également être adressés gratuitement par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite auprès de la direction administrative de la société de gestion à l'adresse postale ou électronique mentionnée ci-contre.

**Régime fiscal :** Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts d'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel. Nous attirons votre attention sur le fait que

la législation fiscale de l'État membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de WISEAM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

WISEAM est agréée par la France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 04/10/2022.